



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2008/102  
23 juillet 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Cent-quarante-sixième session  
Genève, 11-14 novembre 2008  
Point 4.2.4 de l'ordre du jour provisoire

**ACCORD DE 1958**

Considération des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de complément 5 à la série 06 d'amendements au Règlement No 14  
(Ancrages de ceintures de sécurité)

Communication du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) \*/

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa quarante-troisième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/3, partie A.2, non modifié. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1) (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/43, paragraphe 34).

---

\*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Paragraphe 1, modifier comme suit (note en bas de page 1/ reste inchangée) :

"1.           DOMAINE D'APPLICATION

Le présent Règlement s'applique aux:

- a) Véhicules des catégories M et N 1/ en ce qui concerne les ancrages des ceintures de sécurité qui sont destinées aux occupants adultes des sièges faisant face vers l'avant ou vers l'arrière;
- b) Véhicules des catégories M<sub>1</sub> en ce qui concerne les systèmes d'ancrage ISOFIX et les ancrages pour fixation supérieure ISOFIX destinés aux dispositifs de retenue pour enfants. Les autres catégories de véhicules équipés d'ancrages ISOFIX doivent également être conformes aux prescriptions du présent Règlement. "

-----